

COMMUNE D'ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 14/06/2016

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf M. MARMOIN Jean-Christophe absent excusé ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS Christian et Mme FOUCHY Jocelyne absente excusée.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : M COUVIGNOU Rémi

Lecture du procès-verbal de la réunion du 27 Mai 2016 : Sans observation.

1 - DOMAINE ET PATRIMOINE

1.1 – Limites territoriales

Délibération n° DC 2016/3.4/01 – Commune nouvelle – Positionnement de la Commune d'Égriselles-le-Bocage :

Monsieur le Maire fait un rapide historique des réunions de présentation auxquelles élus et population des communes de Cornant et Egriselles-le-Bocage ont été invités depuis l'engagement des premiers contacts avec la première nommée qui remonte à septembre 2015, pour la création d'une commune nouvelle regroupant ces deux collectivités.

Il rappelle, par ailleurs, la date butoir du 30 juin 2016 pour le bénéfice des avantages financiers prévus au dispositif de création. Il propose aux membres du Conseil Municipal de se positionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SE PRONONCE, à l'unanimité, favorablement à la création d'une Commune Nouvelle avec la commune de CORNANT.

2 - FONCTION PUBLIQUE

2.1 – Personnel contractuel

Délibération n° DC 2016/4.2/01 – Contrat CUI CAE :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'embauche d'un nouvel agent pour le service technique au vu des nombreux travaux en cours et à venir. Il serait judicieux de profiter de l'avantage financier que peut apporter l'établissement d'un contrat CAE (Contrat Accompagnement dans l'emploi) ; la prise en charge, par les services de l'État de 65 % du coût des 20 premières heures de chaque semaine. Il précise que le CAE peut être contracté pour une durée minimale de 12 mois et maximale de 24 mois avec une personne inscrite au Pôle Emploi depuis plusieurs mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la mise en place d'un nouveau contrat CAE pour un poste d'adjoint technique,

PRECISE que la durée initiale sera de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

VOTE une durée de travail de 35h par semaine

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimum du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

3 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

3.1 – Élection exécutif

Délibération n° DC 2016/5.1/01 – Élection 3^{ème} Adjoint :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- Par délibération n° DC2014/5.1/01 du 28/03/2014, l'assemblée a fixé à trois, le nombre d'adjoint au Maire ;
- Par courrier du 30/01/2016, Mme Lysiane LEGENDRE a présenté sa démission de ses fonctions de 3^{ème} adjoint au Maire et que sa démission a été acceptée à la date du 10/02/2016 par le représentant de l'Etat dans le département.
- Pour procéder à son remplacement et en application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se doit de recueillir l'assentiment quant au fait de pourvoir à ce poste par une élection ;
- Dans le cas présent, s'agissant d'un seul siège à pourvoir, les bulletins ne pourront donc comporter qu'un seul nom ;

Il est procédé aux formalités de vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le maintien à trois du nombre d'adjoint au Maire,

APPROUVE la désignation d'un nouveau 3^{ème} adjoint

et

ELIT au poste de 3^{ème} adjoint au Maire d'Egriselles-le-Bocage Monsieur DESANLIS Christophe, candidat, immédiatement installé dans ses fonctions.

4 –FINANCES LOCALES

4.1 - Décisions budgétaires

Délibération n°DC 2016/7.1/16 – Don CAPS VERT (Pentecôte) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du don d'un montant de 200 € de la Société CAPS VERT au bénéfice de la commune pour l'organisation de notre manifestation « Rencontres Animalières ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'encaissement de ce don de 200 € de la Société CAPS VERT sur le budget Commune.

Délibération n° DC 2016/7.1/17 – Don Marelle des Parents (Pentecôte):

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du don d'un montant de 430€ de l'Association « la Marelle des Parents » au bénéfice de la commune suite à l'organisation de notre manifestation « Rencontres Animalières ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, l'encaissement du don de 430 € de l'Association « La Marelle des Parents ».

Délibération n° DC 2016/7.1/18 – Don Club des Aînés Ruraux (Dissolution) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Association « Club des Aînés Ruraux », a décidé, lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a prononcé sa dissolution, que l'ensemble de ses avoirs financiers seraient dévolus à la commune conformément aux statuts. Le solde des comptes bancaires s'établit à une somme de 9 227,69€ qu'il convient d'accepter pour intégration dans la comptabilité communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'encaissement de cette somme dans la comptabilité communale.

5. QUESTIONS DIVERSES :

- Mme BERNARD demande le résultat des demandes d'arrêts de bus supplémentaires sur le hameau de Brassy pour le collège et sur le hameau de Montgerin pour les maternelles et primaires faites auprès du Conseil Départemental lequel a rappelé les règles applicables (nombre d'enfants concerné et distance séparant deux arrêts). Après étude il va être proposé une solution qui consisterait à dévier les circuits concernés : circuit 140 (transport collège) passant aux Régypeaux pour s'arrêter à Brassy et circuit n°499 (transport maternelle et primaire) passant aux Brouards pour aller jusqu'au hameau de Montgerin.
- Préparation Marche Dînatoire : Proposition de M DRION d'aider aux transferts des tables entre les stands ; achat de plats gastro.

Séance levée à 22h30.